GAZ ET PÉTROLE DE SCHISTE

D'où vient la précipitation algérienne ?

Le dernier Conseil des ministres a résolu d'accélérer le processus devant aboutir à l'exploitation effective des gaz et pétrole de schiste. La résolution s'est imprégnée comme d'un caractère d'urgence. Pourtant, le débat autour de la problématique liée à cette exploitation n'est toujours pas épuisé. Y aurait-il anguille sous roche… mère ?

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - La résolution du dernier Conseil des ministres situe une volonté des autorités à aller de l'avant mais surtout vite dans l'exploitation des gaz et pétrole non conventionnels, en dépit des nombreuses alertes quant aux risques sur la contamination de la nappe albienne et aux retombées néfastes sur l'environnement.

Elle a surpris plus d'un, tant est que le Premier ministre Abdelmalek Sellal avait, dans un passé pas lointain, déclaré que la perspective n'était pas inscrite à courte et moyenne échéance. Alors la question qui se pose est de savoir ce qui a pu ainsi précipiter la démarche. Il va sans dire que ce ne sont ni l'aisance du procédé d'exploitation, la fragmentation hydraulique, encore moins la faiblesse du coût qui ont incité à cette décision diligente. La raison pourrait être, sinon commerciale, politique.

L'assèchement graduel des puits conventionnels (gaz et pétrole) constituerait une raison valable pour la recherche d'autres gisements à même de maintenir une production au niveau des engagements internationaux.

Un haut cadre de la Sonatrach, impliqué dans l'exploration des bassins contenant les gaz et pétrole conventionnels, une opération menée avec des sociétés américaines, croit savoir que c'est la crainte de ne pouvoir honorer des contrats de vente à long terme qui pousse ainsi les autorités algériennes à exploiter les énergies fossiles non conventionnelles, quitte à en payer un prix d'exploitation élevé. Corrélativement, il s'agirait, selon le même cadre, de maintenir un équilibre des recettes des hydrocarbures, principale ressource de financement de l'économie nationale. Les réserves algériennes en gaz et pétrole de schiste étant parmi les plus importantes de par le monde, leur exploitation permettrait, aux yeux des autorités algériennes, de maintenir un niveau appréciable de la rente. Elles auraient ainsi décidé d'aller de l'avant, sans prendre le soin, impérieux, d'ailleurs, d'en évaluer les risques. Peu de débats ont lieu autour de la question, hormis les tribunes fort pertinentes publiées dans la presse. Et quoique nécessaire, les autorités algériennes n'entendent pas instruire le débat. Evidemment, ce ne sont pas les Américains, qui exploitent chez eux cette ressource, qui plaideraient pour une évaluation préalable des risques à exploiter le schiste en Algérie.

Photo : DR

Objectif des autorités, maintenir un niveau appréciable de la rente.

Pionniers en matière de puisement de cette ressource non conventionnelle, les Américains ont tout à gagner à vendre leurs technologies et, partant, lorgner des participations dans les forages. Il n'étonnerait pas de découvrir qu'ils ont développé un lobbying dans ce sens.

Tout comme les Français d'ailleurs qui, même s'ils rechignent à faire l'expérience du forage dans l'Hexagone, seraient intéressés de tirer les enseignements de l'expérience algérienne en la matière, sans prise de risques.

S. A. I.

APRÈS L'INVITATION ENVOYÉE À CERTAINS ISLAMISTES PAR OUYAHIA

Les gardes communaux s'indignent

Le Mouvement national des gardes communaux libres (MNGCL) vient de réagir violemment à ce qu'il considère comme une énième provocation du pouvoir à l'encontre de la famille des patriotes en général et les gardes communaux en particulier, après l'invitation faite par Ahmed Ouyahia récemment à certains responsables de l'ex-FIS, comme Abdelkader Boukhamkham, El-Hachemi Sahnouni et même au responsable de son bras armé, l'«ex-émir» de l'AIS, Madani Mezrag.

Dans une déclaration signée par le président du Mouvement, Aliouat Lahlou, qui était le porte-parole de la Coordination nationale des gardes communaux, avant qu'il ne s'en démarque et ne démissionne, le MNGCL considère ces invitations comme une énième provocation de la part du pouvoir en place qui «poursuit ses complots contre tous ceux qui se sont mis face au terrorisme pour sauver l'Algérie» lit-on toujours dans la déclaration.

D'après Aliouat Lahlou que nous avons contacté par téléphone, «toutes ces provocations prouvent, s'il en est besoin, que l'actuel pouvoir n'a d'autres soucis que sa survie, en invitant ceux-là mêmes qui avaient foulé un jour au pied tous les fondements de l'Etat ; ceux qui avaient décrété officiellement la Constitution haram, en les invitant aujourd'hui à participer à l'enrichissement de la Constitution». Aussi, et toujours dans la déclaration, le MNGCL considère ces agissements, de la part de ceux qui sont censés défendre les fondements de la République, comme «un dérapage qui est en contradiction totale avec les aspirations du peuple algérien quant à la concrétisation d'un Etat de droit auquel nous avons toujours aspiré et qui servira les générations futures, à travers l'édification d'institutions fortes et indépendantes, caractérisées par une justice libre et intègre, loin de toutes les pressions». Pour le MNGCL, il est clair qu'aujourd'hui «les patriotes que nous sommes, sommes victimes d'une trahison, tant ceux qui nous gouvernent nous imposent même dans la première loi du pays, à ce que nous nous taisions et oubliions les sacrifices que nous avons consentis pour sauver la République». Le président du MNGCL précisera sur notre insistance que ce dernier paragraphe de la déclaration est venu dénoncer le nouveau chapitre introduit dans le préambule du projet de Constitution, article 2 qui parle de la réconciliation nationale comme faisant partie des constantes de la Nation, «alors que même lors du référendum sur cette question en 2005, tout le monde savait que nous avions émis, au même titre d'ailleurs que les familles des victimes du terrorisme, des réserves que l'Etat n'a malheureusement jamais prises en compte».

Photo : Samir Sid

Les gardes communaux crient au complot.

Y. Y.

RÉALISATION DE LOGEMENTS

Les marchés de gré à gré pour les entreprises algériennes

Les entreprises nationales de BTPH accéderont, à partir de la semaine prochaine, aux projets de construction de logements de gré à gré. C'est ce qu'a annoncé, hier, le président de l'Association générale des entrepreneurs algériens (Agea).

Mouloud Kheloufi, président de l'Agea a indiqué que c'est demain, lundi, que son organisation va se réunir avec le ministre de l'Habitat pour décider de l'application du programme de réalisation des 100 000 unités de logement par an.

Les entrepreneurs membres de l'Agea qui se sont réunis, hier, au siège de l'association à Alger se sont, par ailleurs plaints du manque de confiance dont ils bénéficient de la part des pouvoirs publics qui «préfèrent accorder les gros marchés aux entreprises étrangères».

L'Agea rejette le prétexte de compétence et estime que les entreprises nationales n'ont rien à envier au savoir-faire étranger. Ces entrepreneurs, qui ne demandent pas l'exclusion totale des entreprises étrangères vu les nombreux chantiers en cours, refusent, en outre, qu'elles soient privilégiées au détriment des entreprises nationales. D'autant que, dénonce l'Agea, les entreprises étrangères gèrent les contrats et sous-traitent avec les entreprises locales.

«Les étrangers négocient des cahiers des charges mais ce sont les Algériens qui construisent», ont indiqué les membres de l'Agea qui estiment que l'apport de l'étranger n'a rien ramené au secteur. Ils rappellent que 70% de la réalisation du programme de gouvernement a été fait par des Algériens.

L'Agea a aussi rappelé la convention qui a été signée avec le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et les Espagnols pour la formation des formateurs dans le domaine de la construction.

Une école de formation professionnelle dans le domaine sera également réalisée en partenariat avec des Espagnols. Sur un autre sujet, l'Agea qui a été destinataire du document de propositions d'amendement pour la révision de la Constitution a ajouté deux propositions.

Il s'agit, souligne M. Kheloufi, de la mise en place d'une justice spécialisée dans le domaine économique et commercial et le respect du pacte national économique et social de croissance, signé lors de la dernière tripartite avec le Premier ministre.

S. A.